

# À l'attention des employés du secteur des services de construction

Taux horaires du salaire minimum en vigueur du 1/1/2025 au 31/12/2025

## New York City

Tous les employeurs

**Salaire minimum**

**16,50 \$**

Heures supplémentaires après 40 heures  
24,75 \$

**Concierge** : taux minimum par unité 11,00 \$  
ou

**Concierge** : salaire hebdomadaire minimum de  
701,80 \$

## Long Island et Westchester County

**Salaire minimum 16,50 \$**

Heures supplémentaires après 40 heures 24,75 \$

**Concierge** : taux minimum par unité 11,00 \$  
ou

**Concierge** : salaire hebdomadaire minimum de 701,80 \$

## Reste de New York State

**Salaire minimum 15,50 \$**

Heures supplémentaires après 40 heures 23,25 \$

**Concierge** : taux minimum par unité 10,35 \$  
ou

**Concierge** : salaire hebdomadaire minimum de 658,75 \$

Si vous avez des questions, si vous avez besoin de plus d'informations ou si vous souhaitez déposer une plainte, veuillez vous rendre sur le site

[www.labor.ny.gov/minimumwage](http://www.labor.ny.gov/minimumwage) ou téléphonez au : **1-888-469-7365**.

**Les retenues et indemnités** qui peuvent réduire votre rémunération en dessous des taux de salaire minimum indiqués ci-dessus :

- **Appartement et services publics** – Votre employeur peut demander une retenue sur votre salaire pour un appartement et les services publics qu'il vous fournit. Les taux et les exigences figurent dans les arrêtés et les résumés des salaires, qui sont disponibles en ligne.
- **Téléphone** – Votre employeur peut demander une retenue sur votre salaire pour le montant qu'il paie et qui dépasse le montant minimum de facturation.
- **Pourboires** – Les pourboires ne sont pas pris en compte

**La rémunération supplémentaire** qui peut vous être due en plus des taux de salaire minimum indiqués ci-dessus :

- **Heures supplémentaires** – Vous devez être payé 1,5 fois votre taux de rémunération normal (pas moins que les montants des heures supplémentaires indiqués ci-dessus) si plus de 40 heures supplémentaires sont effectuées.  
*Exceptions* : Les heures supplémentaires ne sont pas requises pour les concierges dans les immeubles résidentiels, pour les professionnels salariés ou pour les cadres et le personnel administratif dont le salaire hebdomadaire est supérieur à 75 fois le taux de salaire minimum.
- **Entretien de l'uniforme** – Si vous nettoyez vous-même votre uniforme, vous pouvez avoir droit à une rémunération hebdomadaire supplémentaire. Vous trouverez les tarifs hebdomadaires en ligne.